



HABILITATION ELECTRIQUE BT HT B1V/H1V B2V/H2V^{HABILIT} BC/HC BR recyclage

Objectifs

Intervenir en sécurité sur tout ou partie d'un ouvrage en exploitation conformément aux recommandations de la norme NF18510/A1. Acquérir une connaissance de la réglementation en matière d'instructions de sécurité électrique et des risques présentés par les installations et équipements BT et HT Appliquer les consignes de sécurité en BT liées aux consignations, aux interventions générales, aux travaux hors tension ou au voisinage effectués sur des ouvrages ou des installations électriques.
Permettre ainsi à l'employeur de délivrer à son personnel un titre d'habilitation.

Public Visé

Personnel électricien exécutant des travaux électriques en BT et/ou HT : exécution d'interventions générales, exécution de consignations.

Pré Requis

Disposer d'un titre d'habilitation : B1, B1V, B2, B2V, B2V Essais, H1, H1V, H2, H2V, H2V Essais, BC, HC, BR,, BE Essais, HE Essais, BE Vérifications, HE Vérifications, BE Mesures, HE Mesures.
Maîtriser la langue française, orale et écrite. Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, et chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques de la formation.

Objectifs pédagogiques

OBJECTIF DE L'ENCADREMENT : L'employeur délivre, maintient ou renouvelle l'habilitation selon les modalités contenues dans les normes mentionnées à l'article R. 4544-3. L'employeur remet à chaque travailleur un carnet de prescriptions établi sur la base des prescriptions pertinentes de ces normes, complété, le cas échéant, par des instructions de sécurité particulières au travail effectué. La protection des travailleurs contre le risque électrique : Code du Travail. Décret 2010-1118 du 22 septembre 2010 Article R. 4544-9 : Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités. Article R. 4544-10 : Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.
Avant de délivrer l'habilitation, l'employeur s'assure que le travailleur a reçu la formation théorique et pratique qui lui confère la connaissance des risques liés à l'électricité et des mesures à prendre pour intervenir en sécurité lors de l'exécution des opérations qui lui sont confiées.

L'Inrs présente les principes et le processus d'habilitation dans l'ED6127 qui s'appuie sur les règles techniques de la norme NF C18510 de Janvier 2012.

OBJECTIF OPERATEURS : Etre capable d'exercer en sécurité des opérations d'ordre électrique dans des zones d'environnement électrique. Entretien et compléter une connaissance de la réglementation en matière d'instructions, des consignes de sécurité

Parcours pédagogique

Pour chaque thème la nature des acquis est précisée en terme de savoirs (S) et savoir-faire(S-F)

ENSEIGNEMENTS THEORIQUES :

Modules R1 de ed6127 Inrs – Thèmes communs recyclage, retour d'expérience : Analyse des accidents et presque accidents : processus et conséquences avérées ou potentielles (ces thèmes font l'objet d'une discussion entre les membres du groupe) Pratiques professionnelles (ces thèmes font l'objet d'une discussion entre les membres du groupe) Thèmes communs (S)(S-F) Effets du courant sur le corps humain : électrisation, électrocution, brûlure (S) Habilitation : principes, symboles, limites et formalisation (S) Module R4 de ed6127 Inrs - Recyclage, thèmes spécifiques aux autres symboles : Zones d'environnement et leurs limites (S)(S-F) Habilitations : limites, zones, analyse des risques et mesures de prévention... (S)(S-F) Analyse des risques et mise en œuvre des principes généraux de prévention (S) (S-F) Protection collective : mesures, équipements et signalisation (S)(S-F) Equipements de protection individuelle : identifier, vérifier, utiliser (S)(S-F) Equipements de travail utilisés (échelles, outils à main...) : risques et mise en œuvre (S)(S-F) Mise en sécurité d'un circuit : mise hors tension, VAT, consignation, mise hors de portée (S)(S-F) Documents applicables dans le cadre d'une opération : instructions de sécurité, attestation de consignation, attestation de première étape de consignation, autorisation de travail, certificats pour tiers, avis de fin de travail... (S)(S-F) Mesures de prévention à appliquer lors d'une opération : éliminer le risque, organiser, délimiter, signaler, respecter et faire respecter (S)(S-F) Induction et couplage capacitif et mesure de prévention associée (mise en équipotentialement) (S)(S-F) Incendies et accidents sur ou près des ouvrages et installations électriques (S)(S-F) Note : Les thèmes de ce module doivent être développés différemment suivant le domaine de tension considéré : BT, HTA, HTB.

ENSEIGNEMENTS PRATIQUES :

Réalisés soit dans l'environnement des stagiaires (en intra) soit sur des

Les clés de la Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 93.13.13406.13



SAS Les Clés de la Formation
SAS Les Clés de la Formation

électrique et des risques présentés par le courant électrique
Adapter les connaissances acquises aux travaux électriques pour travailler ou diriger dans les zones d'environnement électrique.
Permettre à l'employeur de renouveler l'habilitation B1, B1V, B2, B2V, B2V Essais, H1, H1V, H2, H2V, H2V Essais, BC, HC, BR, BR photovoltaïque, BE Essais, HE Essais, BE Vérifications, HE Vérifications, BE Mesures, HE Mesures.

installations pédagogiques

Méthodes et moyens pédagogiques

Méthode active permettant la participation du stagiaire.
Mise en application pratique effectuée par chaque stagiaire.
Remise d'un livret en fin de formation. Contrôle des connaissances par le formateur.

Qualification Intervenant(e)(s)

Formateur avec 5 ans minimum d'expérience professionnelle

Méthodes et modalités d'évaluation

Validation des compétences acquises par des exercices pratiques à la fin de chaque module.

Test pratique reprenant l'intégralité des modules étudiés en fin de formation.

A l'issue de la formation est remis un bilan stagiaire et une évaluation du formateur.

Modalités d'Accessibilité

Nous nous tenons à disposition des personnes en situation d'handicap pour étudier les possibilités de mise en oeuvre de la formation au regard de leur(s) restriction(s) et le cas échéant, les orienter vers les structures adéquates.

Durée

21.00 Heures
3 Jours

Effectif

10

Les clés de la Formation - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 93.13.13406.13

Les clés de la Formation - 1170, chemin des Négadoux - Parc d'activités les Playes - 83140 SIX FOURS Les Plages
Tél. : 0442 012 120 - Fax : 0426 300 696 - Site internet : www.lesclesdelaformation.com - e-mail : contact@lesclesdelaformation.com

Référentiel National Qualité

Audité par
BUREAU VERITAS
Certification



Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE